



Bulletin municipal – Juillet 2022

Je m'informe sur ma municipalité!

Nouvelles du conseil

Avec l'arrivée de l'été, nous pouvons à nouveau profiter des plaisirs de nos beaux lacs, et nous vous souhaitons de le faire, en toute sécurité et entre proches.

Les patrouilles accrues de cette saison de notre lac Manitou ont commencé le 24 juin. Veuillez noter que les patrouilleurs ont pour mandat de faire respecter les heures de ski et les limites de vitesse sur le lac. Soyez respectueux sur le lac, quelle que soit l'activité que vous pratiquez.

Le conseil s'est inquiété de la vitesse des automobilistes sur nos routes et, dans le but d'encourager le respect des limites de vitesse, nous mettons en place une série de mesures sur certaines routes, dont des panneaux d'arrêt, des dos d'âne et des bollards. Avec l'augmentation de l'activité sur nos routes pendant la saison chaude, nous demandons aux automobilistes de ralentir et de faire attention à nos concitoyens qui font du vélo, du jogging et de la marche sur nos routes.

La reconstruction de parties de Lacasse, de la montée Daoust et du chemin Constantineau débutera bientôt. Nous vous communiquerons le calendrier exact des travaux dans les prochaines semaines.

Le conseil se penche sur la question des locations à court terme dans la municipalité. À l'heure actuelle, les locations à court terme, définies par un séjour de moins de 31 jours, ne sont pas autorisées. Cependant, la municipalité est sur le point d'entreprendre une démarche pour adopter une nouvelle réglementation plus complète concernant les locations de courte durée. La question sera débattue au cours des prochains mois.

Le conseil cherche des moyens de se protéger contre l'abattage d'arbres au-delà de ce qui est permis selon nos règlements. Récemment, nous avons constaté des défrichements autour de nouveaux chantiers de construction qui étaient bien au-delà de ce qui est autorisé. Nous demandons aux citoyens de respecter le couvert forestier naturel qui caractérise nos beaux paysages.

Le Conseil est préoccupé par l'impact du nombre d'hydravions et d'hydravions qui entrent et sortent du lac Manitou. Ils ont été identifiés comme étant la cause probable de la contamination myriophylle des lacs laurentiens puisqu'ils volent d'un lac à l'autre sans se laver, et ils peuvent constituer un problème de sécurité pour nos citoyens. Le Conseil étudiera les options disponibles pour minimiser les risques pour notre communauté.

Passez un agréable été.

Rappel – Deuxième versement taxes municipales

La municipalité désire vous rappeler que l'échéance du deuxième versement des taxes municipales est le vendredi 15 juillet prochain. Vos paiements doivent être reçus au plus tard aux dates d'échéance afin d'éviter les frais chargés en cas de retard. De plus, le solde complet du compte devient exigible lorsqu'un versement n'est pas reçu à son échéance. Il est aussi important de considérer que les soldes portent intérêt au taux de 10 % l'an auquel s'ajoute une pénalité de 2 % calculée sur les soldes impayés.



Feu d'artifice

De façon générale, l'usage de feux d'artifice sur le territoire de la municipalité est prohibé. Afin de s'y retrouver, nous vous invitons à lire l'onglet 2.5 du règlement concernant les nuisances no. 2013-062.

2.5 FEU D'ARTIFICE

Le fait de faire usage ou de permettre de faire usage de pétard ou de feu d'artifice constitue une nuisance et est prohibée.

La municipalité peut autoriser l'utilisation de feux d'artifice aux conditions suivantes:

- a) *La demande doit émaner d'un organisme public ou sans but lucratif;*
- b) *Cette demande doit être faite par écrit un mois avant l'événement;*
- c) *L'organisme faisant ladite demande doit établir un service de sécurité pour ledit événement;*
- d) *Aucune obstruction d'un chemin public ne doit avoir lieu au cours de cet événement, de façon à ce que les véhicules routiers puissent circuler librement sur les rues ou chemins publics.*

16^e campagne d'arrachage de l'herbe à poux!

Au Québec, environ 1 personne sur 8 est allergique à l'herbe à poux. Il est important de l'arracher plusieurs fois durant l'été, car, si le plant fleurit, il produit du pollen. Celui-ci cause des rhinites allergiques et peut déclencher des crises d'asthme. C'est 75 % des allergies aux pollens sont causées par l'herbe à poux.

Ici aussi, le réchauffement planétaire est en cause. Il y a une augmentation du pollen ainsi que de leur allergénicité. Par le vent, le pollen peut se retrouver à près d'un kilomètre de son plan d'origine. Il est possible de diminuer la prolifération de cette mauvaise herbe : il suffit de l'arracher et de prévenir sa repousse. De plus, vous pouvez déraciner cette herbe avant sa période de pollinisation, qui débute fin juillet, et recouvrir le sol de matériaux inertes tels du paillis ou des copeaux de bois. Par ailleurs, vous pouvez implanter un couvert végétal compétitif tel que le trèfle, le gazon, etc.

Un petit geste qui a un grand impact!

L'HERBE À POUX

Ça s'arrache !



Vous reconnaissez cette plante ?

Arrachez-la ou coupez-la deux fois par an, à la mi-juillet et à la mi-août et répétez ces actions chaque année.

Juin, juillet, août : fini l'herbe à poux !

sante.gouv.qc.ca

Chemin privé

L'entretien de votre chemin privé est essentiel afin d'assurer la sécurité des utilisateurs. Nous avons constaté qu'il est parfois difficile, voire impossible de visualiser la signalisation lorsque l'équipe se déplace sur le territoire. La municipalité désire rappeler aux propriétaires de chemins privés de procéder à l'élagage du chemin afin d'assurer une signalisation bien visible.



La signalisation doit également être conforme, ce qui implique qu'elle doit installer selon les normes du Ministère des Transports et elle doit être en bon état. Des panneaux qui sont abîmés doivent être remplacés. Si vous avez besoin d'aide pour vous procurer de nouveaux panneaux de signalisation, nous vous invitons à communiquer avec Louise Brisebois à l'adresse suivante : environnement@ivry-sur-le-lac.qc.ca



Gros rebut

Toute matière déposée à la rue dans le but d'être collectée par le service de collecte des matières résiduelles, mais qui ne figure pas dans la liste des matières acceptées constitue une nuisance et est prohibée. Il est également interdit de les accumuler sur votre propriété, ce qui constitue également une nuisance.

Lorsque vous avez de gros rebuts, il est essentiel de s'en départir de façon sécuritaire. Les écocentres locaux acceptent plusieurs gros rebuts. N'hésitez pas à les contacter en cas de questions.

<https://traindeviedurable.com/ecocentres/>

Si vous ne pouvez-vous départir de ceux-ci vous-même, il vous faut contacter un entrepreneur qui pourra s'en charger pour vous.

Visibilité des numéros civiques

Il est essentiel que le numéro civique de votre propriété soit bien visible. Quelques critères doivent être respectés afin de donner un coup de main aux pompiers, policiers ou prémédiques lors d'un événement qui nécessiterait une intervention à votre domicile. Le numéro civique doit être facilement visible de la voie publique de jour et de nuit, avec un système d'éclairage ou réfléchissant. Il doit aussi être entretenu lors d'intempéries et visible dans les deux directions de la circulation. Si la résidence est située à plus de 30 mètres de la route, il est préférable d'afficher le numéro civique en bordure de la voie de circulation.

Lors d'une intervention, chaque seconde compte! Cette simple attention permet de réduire le délai d'intervention.

Vos avez des invités!

Lorsque vous recevez des visiteurs et que ceux-ci apportent du matériel récréatif aquatique – tubes, skis, vestes de sauvetage ou équipement de pêche – prière de vous assurer qu'ils soient libres de morceaux de plantes envahissantes. Pour ce faire, ils doivent être lavés au préalable loin du lac (à au moins 30 mètres de distance de la rive) avec une machine à pression. Pour ce qui est des kayaks ou équipements non motorisés, ils devront préalablement à la mise à l'eau se présenter à la station de lavage municipale, afin de respecter la réglementation en vigueur. L'objectif premier est de préserver la qualité de l'environnement des milieux aquatiques.

Merci pour votre entière collaboration à atteindre cet objectif si important!

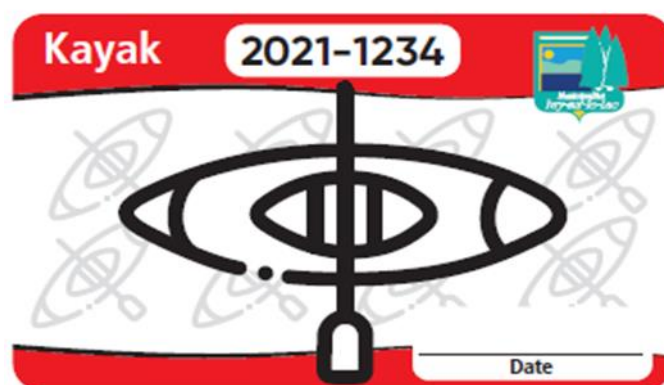


Table Forêt Laurentides

Votre municipalité, en collaboration avec la Table Forêt Laurentides aura à sa disposition environ 150 plants d'arbres à remettre à ses citoyens. Nous vous offrons les essences suivantes; caryer cordiforme, chêne rouge et pin blanc. **Quand et où** : Samedi le 16 juillet entre 9h00 et 13h00, au garage municipal sise au 628, chemin de la Gare afin de récupérer vos plants. Assurez-vous d'avoir en main une pièce justificative (compte de taxes, permis de conduire avec l'adresse à Ivry) qui vous sera demandé par l'équipe de préposés.



MRC des Laurentides

La MRC des Laurentides est à la recherche d'un citoyen ou d'une citoyenne afin de combler un poste au sein de son comité consultatif agricole. Ce comité est une instance consultative très importante pour la qualité des décisions du conseil des maires et mairesses en matière d'aménagement du territoire agricole, d'activités agricoles et d'enjeux environnementaux s'y rattachant.

Consultez les détails ici : <https://mrclaurentides.qc.ca/appel-de-candidatures-citoyennes-cca/>

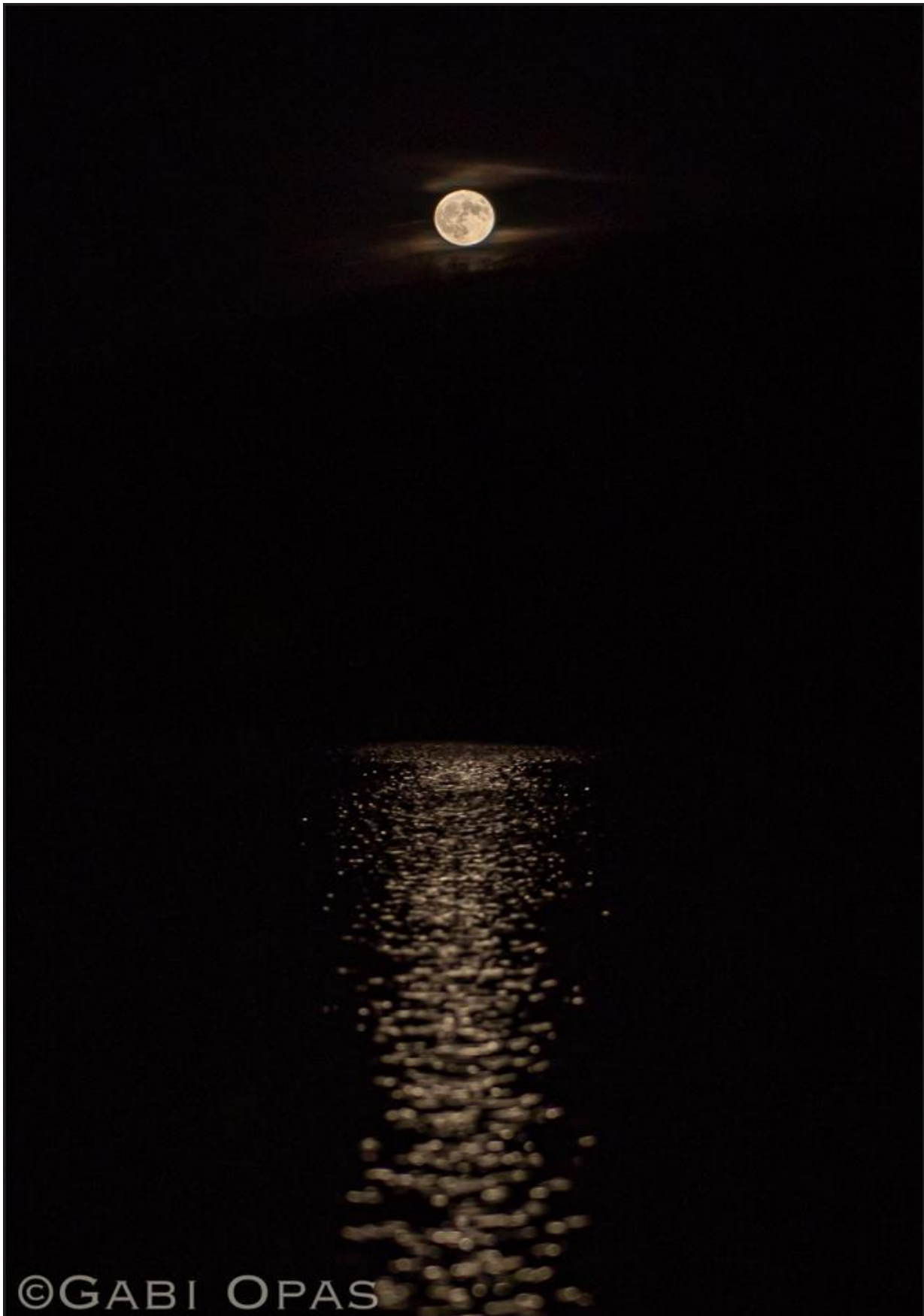
Nature et Faune

Pour le sujet de ce mois-ci, je me concentrerai sur un problème qui affecte non seulement toute la faune qui nous entoure, mais aussi notre propre bien-être. Je fais référence à la pollution lumineuse qui est causée par l'abondance d'éclairage artificiel constant qui nous entoure après le coucher du soleil. Non seulement cela augmente la consommation d'énergie, mais cela perturbe également notre rythme circadien ce qui affecte négativement l'environnement et notre santé. Par exemple, de nombreux oiseaux migrateurs sont déviés par la pollution lumineuse. C'est également une des principales causes du déclin des insectes, qui provoque une réaction en chaîne néfaste sur l'ensemble de l'écosystème. Vous avez peut-être remarqué que vous dormez mieux à la campagne qu'en ville, car la lumière artificielle supprime la mélatonine, ce qui affecte nos habitudes de sommeil, ce qui est également lié à d'autres risques pour la santé comme le diabète et le cancer. Heureusement, il existe une solution simple et rapide à tous ces problèmes : éteindre vos lumières ! Voici quelques conseils pour aider à réduire la pollution lumineuse autour de votre maison :

1. N'utilisez l'éclairage que lorsque et où cela est nécessaire - évitez d'utiliser des lumières décoratives et éteignez toutes vos lumières la nuit lorsqu'elles ne sont pas utilisées.
2. Installez des lumières D.E.L. aux couleurs chaudes.
3. Installez des détecteurs de mouvement et des minuteries si la sécurité est un problème.
4. Utilisez des ampoules couvertes qui dirigent la lumière vers le bas.

Si nous faisons tous notre part et prenons ces mesures pour éliminer la pollution lumineuse, non seulement notre faune et notre propre santé en bénéficieront, mais nous aurons également le plaisir de contempler le ciel étoilé sans fin la nuit !

Si vous voulez en savoir plus sur le sujet, vous pouvez consulter cet excellent article en anglais : <https://www.bbc.com/future/article/20210719-why-light-pollution-is-harming-our-wildlife>



©GABI OPAS

Crédit photo : Gabriella Opas



Autres sujets d'intérêt

Si vous avez des sujets que vous voulez que l'on traite dans un futur bulletin, laissez-nous le savoir et il nous fera plaisir de préparer un article.

Je tiens à souligner les contributions de la **conseillère Gabi Opas** ainsi que les efforts de Mylène Thibault pour la préparation du bulletin.

Pour tout commentaire, n'hésitez pas, l'équipe municipale est là pour vous!

Encore merci pour votre confiance et sachez que c'est un réel plaisir de vous représenter!



Le maire,
André Ibghy
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Tél. (819) 321-2332
maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca